

Comme c'est la coutume à ce temps-ci de l'année, la Commission canadienne du blé concentre ses efforts sur la réalisation d'un programme de transport à distance limitée afin d'acheminer le plus de céréales possible vers la tête des lacs avant la fin de la saison de navigation. Ce régime a pour effet de favoriser le Manitoba et certains points de la Saskatchewan. Après le 1<sup>er</sup> décembre, cependant, la Commission et les chemins de fer pourront s'occuper plus particulièrement des régions qui ne bénéficient que d'un faible contingent de livraison. On adoptera alors un programme d'uniformisation. Comme le nombre des centres auxquels s'applique le contingent de cinq boisseaux est relativement peu élevé, il ne sera pas nécessaire d'y envoyer un nombre vraiment élevé de wagons pour remédier à la situation. Je suis convaincu que, durant décembre, le nombre des centres ne bénéficiant que du contingent le moins élevé sera de nouveau abaissé, et de façon appréciable, selon moi.

Les ventes de toutes céréales effectuées par les producteurs se chiffrent présentement à 310 millions de boisseaux comparativement à 265 millions l'an dernier. La Commission m'informe qu'il y a bon espoir d'atteindre un chiffre de 400 millions d'ici la fin de décembre. Même si l'on tient compte des quantités non encore livrées, ce chiffre représente une grande amélioration.

Jusqu'ici les expéditions des centres ruraux atteignent 245 millions de boisseaux, comparativement à 210 millions au cours de la même période l'an dernier et on continue d'en expédier encore de fortes quantités. On s'attend qu'à la fin de la saison de navigation il y ait de l'espace pour environ 40 millions de boisseaux à la tête des lacs. Règle générale, une fois l'espace rempli et les élévateurs congestionnés, les ventes conditionnent les livraisons futures. A cet égard, il me fait plaisir de signaler à la Chambre que la Commission canadienne du blé a eu beaucoup de succès jusqu'ici dans la vente du blé, de l'avoine et de l'orge. La Commission s'est engagée à en livrer de fortes quantités; ces engagements contribueront grandement à accroître les expéditions au pays même. Jusqu'ici, le chiffre des exportations dépasse de beaucoup celui de l'an dernier, alors que nous avions atteint un chiffre sans précédent comme les députés s'en souviennent sans doute.

En réponse à la dernière partie de la question de l'honorable représentant de Lake-Centre, je signale que les livraisons de céréales des fermes aux élévateurs s'effectueront à un rythme régulier; cependant, il faut en tout temps tenir compte de l'ampleur du problème. Toutefois, la Commission a annoncé qu'elle adoptera comme ligne de conduite, au

moins pour les mois d'hiver, de ne pas relever au-dessus de 15 boisseaux les contingents relatifs à tout point de livraison. De cette façon, on mettra tout en œuvre pour obtenir un redressement des contingents inférieurs jusqu'à ce que tous aient atteint ce chiffre, qui doit être considéré, pour le moment, comme le maximum.

#### PERTES OCCASIONNÉES AUX PRODUCTEURS PAR LA HAUSSE DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. E. Wright (Melfort):** Étant donné la déclaration que vient de faire le ministre des Finances au sujet de l'industrie aurifère, il me permettra bien de lui demander s'il songe à accorder aux producteurs de blé la même considération qu'il a promise à l'industrie aurifère étant donné les pertes que la hausse du dollar canadien a entraînées pour les producteurs de blé?

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances):** Le ministre accorde la même considération à tous les groupes.

**M. Fleming:** Et accomplit très peu pour eux.

#### QUESTION RELATIVE À L'EXPANSION DES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE À CHURCHILL

**M. R. R. Knight (Saskatoon):** Je désire poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné avis. Le Gouvernement, devant les difficultés accrues relativement à l'entreposage et au transport des céréales dans l'Ouest du pays, dont on a fait mention dans une question précédente, a-t-il l'intention de prendre immédiatement des mesures en vue d'augmenter la capacité d'entreposage au port de Churchill?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Peut-être vaudrait-il mieux poser cette question au ministre des Transports. Je crois pouvoir affirmer, toutefois, que le Gouvernement n'est pas sans se rendre compte de l'opportunité d'augmenter les aménagements destinés à l'entreposage, au port de Churchill. On s'attachera à la solution de ce problème dès que du point de vue de la construction, la situation sera redevenue normale à ce port.

#### LES PORCS

##### QUESTION RELATIVE AU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. O. White (Middlesex-Est):** Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si le prix minimum de \$23, fixé à l'égard des porcs,—ainsi qu'on l'a annoncé le 30 septembre dernier,—doit effectivement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1953?